

Registre des délibérations du Conseil municipal et des décisions du  
Maire

Folio n°53



**COMMUNE DE LA BAUSSAINE**  
Département d'Ille-et-Vilaine

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le huit du mois de septembre deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

#### **Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Laurence PINAULT, Diane NAUT, Céline GAUTIER, Marie POURRET, Aurélie ZINGRAFF, Kevin JULIEN, Stéphane PRUNAUT, Laura DROMEL, Guirec FLOC'H.

Absent excusé : Jean-Charles MONTEBRUN (Pouvoir à Jérémy LOISEL).

#### **Date de publication du procès-verbal :**

28/09/2026

Absents non excusés : Yann CADIO, Maxime DERBIER.

Secrétaire de séance : Laurence PINAULT.

**14.09.2026 - 02**

### **FISCALITÉ : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION**

Vu l'article 1406 du Code général des impôts ;

Monsieur le maire expose les dispositions de cet article permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.



Fait à La Baussaine, le 14 septembre 2026.  
Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Maire, Jérémy LOISEL